



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS N° 2017-498-31 et 2017-498-33

Est par la présente, donné par le soussigné, Pierre-Luc Nadeau, Directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), avis-vous est donné que les règlements suivants :

- **Règlement n° 2017-498-31** modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 afin d'autoriser l'usage de foresterie dans les zones agroforestières AF-08 et AF-10
- **Règlement n° 2017-498-33** modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 visant à créer une zone commerciale à même zone habitation H-22 afin d'y permettre l'usage de « Résidence de tourisme »

ayant été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2026, **sont entrés en vigueur le 20^e jour d'août 2026**, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis des certificats de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 26^e jour d'août 2026

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 26^e jour d'août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26^e jour d'août 2026

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier par intérim